



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 1^{ER} MAI 2023, À 18 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 18 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 AVRIL 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-121

Rés. 2023-122



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. DÉFI PISSENLIT 2023

Rés. 2023-123

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-16 et de consentir à ne pas appliquer, pendant toute la durée du mois de mai, l'article 10 du Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement et d'ainsi tolérer temporairement le dépassement de la hauteur réglementaire de 20 cm des herbes hautes et de procéder à l'inscription officielle de la Ville de Baie-Comeau dans le cadre du Défi pissenlit 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENTENTE DE CONTRIBUTION EN HAUTE TENSION ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Rés. 2023-124

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur adjoint de la division électricité au Service des travaux publics et des services techniques portant le numéro EL2023-01 et d'autoriser le directeur général de la Ville de Baie-Comeau à signer l'entente de contribution en haute tension intervenue entre Hydro-Québec et la Ville de Baie-Comeau.

Il est également résolu d'autoriser le directeur adjoint de la division électricité au Service des travaux publics et services techniques à agir en tant que représentant de la Ville auprès d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. NOMINATIONS - COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Rés. 2023-125

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-21 et de nommer les membres du conseil municipal afin de siéger sur les comités et organismes paramunicipaux suivants :

Comité de sécurité publique de la Sûreté du Québec

Monsieur Alain Charest
Monsieur Sylvain Girard

Comité de suivi du programme de subventions et dons municipaux

Madame Carole Deschênes

Comité de toponymie

Monsieur Michel Beaulieu

Comité de transport collectif

Monsieur Alain Charest

Comité sur la politique culturelle

Monsieur Michel Beaulieu



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Comité sur l'environnement

Monsieur Sylvain Girard
Madame Lysandre St-Pierre

Croisières Baie-Comeau

Madame Carole Deschênes
Monsieur Sylvain Girard

Office d'habitation de Manicouagan (OHM)

Monsieur Alain Charest

Refuge Animal Le Chapitou

Monsieur Sylvain Girard

Société d'expansion de Baie-Comeau

Monsieur Alain Charest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. NOMINATION AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES - COMMIS À LA PERCEPTION

Rés. 2023-126

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-23, afin de procéder à la nomination de monsieur Jean-François Grenier au poste de commis à la perception au Service des ressources financières et matérielles, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employé(e)s de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. NOMINATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - SECRÉTAIRE (VOLANTE)

Rés. 2023-127

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-24, afin de procéder à la nomination de madame Sandra Grenier Cyr au poste de secrétaire relevant du Service des ressources humaines, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employé(e)s de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-644 CONCERNANT LE ZONAGE

Le conseiller Marc Rainville donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

Ce règlement est adopté afin :

- de modifier les usages autorisés dans la zone 48 R pour n'autoriser que les usages résidentiels de faible densité conditionnellement à ce qu'un plan d'ensemble soit soumis;
- d'autoriser une résidence multifamiliale dans le projet d'hôtel devant la station de traitement des eaux (55 M) (hôtel, restaurant, résidence multifamiliale qui pourrait aussi héberger le style lofts pour employés, location court terme);
- de créer une zone de maison en rangée (59 R) dans le prolongement de l'avenue des Hémérocailles;
- de créer une zone d'habitations multifamiliales (60 R) à même la grande zone commerciale intersecteur;
- de régulariser l'utilisation commerciale (187 C) du mini-put derrière la Crêperie de la Reine;
- de créer une nouvelle zone (192 P) pour le parc Napoléon-Paul-Otis et l'église évangélique afin d'exclure l'espace non aménagé destiné à la création d'une nouvelle zone résidentielle;
- de créer une nouvelle zone résidentielle (193 R) de haute densité à même un espace non aménagé situé derrière le parc Napoléon-Paul-Otis;
- d'autoriser les usages résidentiels multifamilial isolé et d'habitation collective dans le centre-ville Mingan (161 CV);
- de remplacer la zone de conservation (180 CO) localisée dans le champ Trudel par une nouvelle zone résidentielle (180 R) de moyenne à haute densité en vue de le développer;
- d'ajouter des usages résidentiels de moyenne densité sur le site de l'ancienne école McCormick (280 R);
- de créer une nouvelle zone résidentielle (284 R) sur l'avenue Cabot pour convertir le bâtiment comprenant le salon d'esthétique Liane en triplex;
- d'autoriser l'usage résidentiel multifamilial pour une section du boulevard La Salle (282 C).

10. URBANISME - ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-644 CONCERNANT LE ZONAGE

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-23 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

La conseillère Carole Deschênes vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Rés. 2023-128



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 18 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2023-129